Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 52 (1981)

Heft: 5: Protection de la nature et du patrimoine

Artikel: La Combe-Grède : une nouvelle réserve naturelle forestière

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-824681

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La Combe-Grède : une nouvelle réserve naturelle forestière

Une surface d'un kilomètre carré située au centre de la réserve naturelle de La Combe-Grède, sise au nord du Chasseral, vient d'être achetée par l'Inspection de la protection de la nature du canton de Berne, à l'aide de subsides accordés par la Confédération ainsi que par des organisations privées de la protection de la nature. Il s'agit d'un fond de vallée qui représente une réserve naturelle forestière d'importance européenne et qui sera placée sous la surveillance d'une commission spéciale.

La réserve naturelle de La Combe-Grède, mise sous protection en 1932, est l'une des premières régions protégées du canton de Berne; elle peut sans autre être considérée comme la plus belle de tout le Jura. C'est pourquoi elle a été inscrite comme objet d'importance nationale dans l'inventaire fédéral des sites et des monuments naturels dignes de protection. Il s'agit quant au centre de la réserve, appelé Combe-Grède, de la cuvette de la vallée située au-dessus de Villeret, sur le versant nord du Chasseral, cuvette qui est entourée presque entièrement par des rochers.

L'expertise effectuée par l'Institut de sylviculture de l'EPF de Zurich a établi que les forêts de La Combe-Grède, avec leurs associations forestières caractéristiques du Jura comprenant des forêts de hêtres, de sapins et d'érables très étendues, sont très bien conservées à l'état naturel. Grâce à une exposition favorable, ces forêts ne sont pas trop soumises à l'influence des forêts exploitables voisines. Il s'agit donc d'une réserve forestière d'importance européenne et de valeur exceptionnelle pour les travaux de recherche forestière en Suisse.

A cause de leur structure intacte, ces forêts hébergent également de nombreuses espèces d'oiseaux très sensibles aux perturbations. Sur les pentes rocheuses l'on découvre souvent des chamois. Le chemin pédestre qui conduit de Villeret au Chasseral et dont la construction date de 1900, permet de découvrir la beauté des forêts et la structure géologique de La Combe-Grède, ravin romantique aboutissant dans le fond de la vallée. Le point culminant de La Combe-Grède est à 1330 mètres d'altitude environ, le point inférieur à 900 mètres. La surface de la réserve est de 96,48 ha., dont 78,48 ha. sont boisés et 18 ha. de nature rocheuse. Au cours du siècle dernier, la forêt a été exploitée d'une façon intensive et le charbon de bois transporté à l'usine sidérurgique von Roll à Gerlafingen. Le degré d'exploitation était toutefois toujours très bas vu les conditions de vidange peu avantageuses. Lorsque l'unique voie de vidange qui existait le long du ravin fut détruite en 1969 à la suite d'un orage, l'exploitation forestière cessa définitivement.

L'acte de mise sous protection en vigueur, datant du 27 septembre 1957, ne contient pas de restrictions concernant l'exploitation forestière dans la réserve naturelle. Il est cependant prévu d'en insérer dans la nouvelle décision de mise sous protection, qui est actuellement en préparation, en tenant compte des aspects et des fins d'une protection active de la nature. La destruction de la voie de vidange a eu l'avantage d'exclure une exploitation forestière de large envergure; il n'y avait par conséquent pas de risque d'interventions contraires à la protection de la nature. En 1977, les forêts changèrent de propriétaire. Le nouveau propriétaire fit élaborer un vaste projet de viabilité, prévoyant 4,4 km. de chemin forestier et une large voie de vidange de bois le long du ravin. Lorsque ce projet fut rejeté par les organes de la protection de la nature et de l'administration forestière du canton et de la Confédération, d'autres possibilités d'exploitation furent discutées. Pour des raisons financières, il n'était pas question de prendre en considération le transport de bois au

moyen d'un hélicoptère. La construction de chemins qui auraient permis l'utilisation de tracteurs était également hors de propos, puisque ces machines auraient provoqué, sur une grande surface, un tassement du sol forestier.

Après de longues négociations, l'Inspection de la protection de la nature du canton de Berne a enfin pu acquérir La Combe-Grède par voie d'achat. Le tiers du capital nécessaire a été fourni par l'Inspection de la protection de la nature et la loterie SEVA. La Ligue suisse pour la protection de la nature, la Fondation Pro Natura Helvetica ainsi que la Fondation pour la protection de l'environnement Brunette ont également pris à leur charge un tiers des frais et, pour le reste, nous avons en vue des contributions fédérales.

Cet achat permettra donc la conservation permanente des forêts de La Combe-Grède dans leurs fonctions naturelles. Il est prévu d'y aménager une réserve semblable aux trente autres de l'EPF de Zurich existant déjà en Suisse. La forêt sera entretenue conformément aux fins de la protection de la nature. Une commission formée par des représentants de la Confédération, du canton ainsi que d'organes privés de la protection de la nature sera compétente en matière d'entretien et de sauvegarde; c'est l'Inspection de la protection de la nature qui en assumera la responsabilité. (oid)